

● Déclaration des honoraires et commissions (DAS2) : conseils et astuces pour tiers déclarants

Résoudre les difficultés pratiques rencontrées pour souscrire la déclaration annuelle DAS2

PUBLIC

Toute personne en charge de l'élaboration de la déclaration annuelle des honoraires - Comptables - Collaborateurs des services paie, personnel et ressources humaines - Collaborateurs des cabinets d'expertise comptable - Responsables fiscaux et leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Acquisition de la méthodologie des travaux à conduire, étape par étape

Approche très pratique, immédiatement opérationnelle dès le retour en entreprise

Remise d'un guide pour la rédaction du manuel des procédures DAS2

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

Code
2450

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1145 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Élaborer des déclarations en conformité avec les règles fiscales
- Identifier les sommes à mentionner sur la déclaration annuelle des honoraires, commissions, ristournes...
- Contrôler la déclaration des honoraires pour échapper aux sanctions en cas d'erreurs ou d'omission
- Acquérir une méthodologie de travail : de la collecte des informations à la déclaration

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Élaborer des déclarations en conformité avec les règles fiscales

Vérifier le périmètre de l'obligation de souscription d'une déclaration DAS2

- Les personnes tenues d'établir la déclaration DAS2 et les personnes dispensées
- Le bénéficiaire des sommes : qualité, régime d'imposition, lieu de résidence
- Le caractère habituel ou non de l'activité exercée
- Le seuil de déclaration

Distinguer sommes versées et sommes engagées

- L'identification des sommes à déclarer dans la comptabilité
- Les différentes natures de charges à déclarer sur la DAS2

Identifier les sommes à mentionner sur la déclaration annuelle des honoraires, commissions, ristournes...

Evaluation de l'action de
• formation en ligne sur votre espace participant :

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Analyser la nature des rémunérations à déclarer

- La distinction entre honoraires et prestations de services
- Le cas des opérations mixtes « ventes + honoraires », « prestations de services + honoraires »
- Les ristournes : critères de distinction entre rémunération de services et simple diminution de prix
- Les commissions et courtages : les sommes hors du champ de la déclaration et les mesures de tolérance administrative
- Le traitement des sommes versées aux administrateurs des sociétés
- La rémunération de fonctions spéciales non salariées
- Les droits d'auteur et d'inventeur : quelle somme déclarer ?
- Le cas des sommes versées à des non-résidents, soumises à des retenues à la source
- Quiz : étude d'une quarantaine de cas concrets : faut-il ou non les déclarer sur la DAS2 ?

Examiner les autres montants à déclarer – hors rémunérations

- L'identification et la valorisation des avantages en nature
- Le traitement des indemnités et remboursements de frais
- Partage d'expériences : quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées pour identifier les sommes à déclarer ?

Contrôler la déclaration des honoraires pour échapper aux sanctions en cas d'erreurs ou d'omission

Mener les vérifications formelles

- La ventilation prévue dans différentes rubriques : les lettres code à utiliser
- Le contrôle de l'exhaustivité à partir des postes de charges

Surveiller les postes comptables sensibles

- Les comptes de charges à auditer
- Les honoraires intégrés dans le prix de revient des immobilisations

Eviter Les sanctions applicables en cas d'erreur ou d'omission

- L'amende spécifique de 50 % des sommes non déclarées
- L'amende générale de 15 €
- Le risque de requalification en salaires

Acquérir une méthodologie de travail : de la collecte des informations à la déclaration

S'organiser pour recueillir les données nécessaires

- L'organisation de l'information pour accélérer la production de la déclaration
- Le contrôle interne à mettre en place

Souscrire la déclaration manuellement ou par télétransmission

- Le délai de déclaration : 31 janvier ou 30 avril ?
- Les supports utilisables : la DSN, via le logiciel de paie ; le logiciel de liasse fiscale ou net entreprise directement ; le site des impôts (limité à 50 bénéficiaires)
- Focus sur la procédure TD-bilatérale, obligatoire dans certaines situations

Régulariser une déclaration déjà déposée

- Le cadre légal
- La procédure à suivre
- Atelier de synthèse : rédiger une procédure d'élaboration de la déclaration des honoraires

Les participants sont invités à venir avec leurs propres exemples de cas

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 25 Sep. 2026 – Session Garantie
- 7 Déc. 2026 – Session Garantie

A DISTANCE

- 25 Sep. 2026 – Session Garantie
- 7 Déc. 2026 – Session Garantie

